

Entreprise

Adresse :

Tél. :

Mail :

Site
internet :

logo
entreprise

FICHE D'AUTOCONTRÔLE CHAUFFE EAU GAZ - APPAREIL C

INFORMATIONS CHANTIER

Client

Réf. devis

Adresse

Date début travaux

Date fin travaux

INFORMATIONS INTERVENANTS

Intervenant 1

Intervenant 2

Fait à (lieu) :

Le (date) :

À SAVOIR

Cette fiche d'autocontrôle est destinée aux entreprises et artisans du bâtiment. Elle traite des points à vérifier par le professionnel lors de la mise en œuvre de l'ouvrage considéré pour en assurer une qualité optimale.

Les points d'autocontrôle de la présente fiche n'ont pas vocation à être exhaustifs. Ils relèvent soit de préconisations issues de documents de référence en vigueur, soit de recommandations associées à des bonnes pratiques.

Les points d'autocontrôle faisant l'objet d'une non-conformité mineure ou majeure dans les fiches de contrôles des travaux RGE (dites « grilles d'audit RGE ») sont identifiés par un **RGE**. Néanmoins, la présente fiche n'a pas vocation à se substituer aux « grilles d'audit RGE ».

L'AUTOCONTRÔLE EN 5 ÉTAPES

1



CONCEPTION
DIMENSIONNEMENT

2



PRÉPARATION
DE CHANTIER

3



TRAVAUX

4



MISE AU POINT
MISE EN SERVICE

5



RÉCEPTION



CHECK'RÉN

Le suivi de chantier avec Check Rén
Remplissez et éditez directement vos
fiches d'autocontrôle et PV de réception
via l'application web

<https://www.proreno.fr/documents/checkreno>



ETAPE 1 CONCEPTION / DIMENSIONNEMENT

✓✗○

Installation du chauffe-eau

1. Dimensionnement du chauffe-eau gaz instantané pour des conditions d'utilisations données et de besoins ECS supposés (nombre de personnes ou taille de logement) ? **RGE** ☐ ☐ ☐
2. Chauffe-eau installé le plus près possible des points d'utilisation ? ☐ ☐ ☐
3. Un adoucisseur est prévu si installation dans une région où l'eau est très calcaire ? ☐ ☐ ☐
4. Si chaudière dans une salle de bains : respect des volumes de protection requis dans la NF C 15-100 ? ☐ ☐ ☐
5. La désignation du système d'amenée d'air et d'évacuation des fumées (EVAPDC) est compatible avec les fumées de l'appareil de combustion ? ☐ ☐ ☐
6. Respect des dimensions maximales et du nombre d'éléments maximum indiqué sur la notice du chauffe-eau ou sur la notice technique de l'EVAPDC ? **RGE** ☐ ☐ ☐

Mise en oeuvre de la fumisterie

7. Si sortie en façade en copropriété : le client possède l'autorisation de la copropriété ? ☐ ☐ ☐

Mise en oeuvre des réseaux ECS et eau froide

8. Tracé et dimensionnement du réseau conformes ? **RGE** ☐ ☐ ☐
9. Le volume d'eau entre la sortie de chauffe-eau et le point de puisage le plus éloigné doit être inférieur à 3 litres ? ☐ ☐ ☐

N°	COMMENTAIRES (mentionner les points concernés)
☐	
☐	
☐	

ETAPE 2 PRÉPARATION DE CHANTIER

✓✗○

Installation du chauffe-eau

10. Si EVAPDC existant : l'état du conduit est conforme ? Dans le cas où celui-ci est réutilisable : attestation d'entretien annuel (<1 an) ? ☐ ☐ ☐
11. Chauffe-eau gaz installé à l'emplacement prévu en fonction des paramètres d'intégration technique et esthétique étudiés lors de la phase de conception ? **RGE** ☐ ☐ ☐
12. Absence de bras mort (point de puisage non utilisé), ou possibilité de le supprimer le cas échéant ? ☐ ☐ ☐

Mise en oeuvre de la fumisterie

13. Dans le cas où un conduit de fumée existant est réutilisé pour effectuer l'amenée d'air : Le diagnostic de l'installation de fumisterie existante a été réalisée et la procédure a été validée ? ☐ ☐ ☐

Mise en oeuvre des réseaux ECS et eau froide

14. Le type de matériau à mettre en oeuvre est conforme et leur qualité avérée ? **RGE** ☐ ☐ ☐

... suite page suivante

Mise en oeuvre de la partie gaz

15. Utilisation de matériaux sur la ligne gaz en adéquation avec leur fonction et leur utilisation ? **RGE** ☐ ☐ ☐
16. Tout organe et accessoire de tuyauterie est marqué du logo ou d'une marque de certification reconnue (NF, ATG,...) ? ☐ ☐ ☐
17. Les organes (robinets,...) sont adaptés à la pression de service ? ☐ ☐ ☐
18. Mise en place de protections si nécessaire et interdiction de passage de la ligne gaz dans des zones dangereuses ? **RGE** ☐ ☐ ☐

N° COMMENTAIRES (mentionner les points concernés)

ETAPE 3 TRAVAUX

Installation du chauffe-eau

19. Accès aisé aux différents composants (ou conforme aux préconisations du constructeur) ? **RGE** ☐ ☐ ☐
20. Evacuation correcte des condensats sous l'appareil et si nécessaire sous le système de fumisterie ? **RGE** ☐ ☐ ☐
21. En volume habitable, Si le système EVAPDC traverse d'autres pièces que celle où se trouve l'appareil, il est coffré afin d'éviter tout déboitement accidentels ? **RGE** ☐ ☐ ☐
22. Si configuration concentrique : la paroi extérieure du conduit n'est pas en contact avec des matériaux combustibles ? **RGE** ☐ ☐ ☐
23. Si configuration séparée ou dissociée : la distance de sécurité est conforme à l'avis technique (avec un minimum de 2 cm) ? ☐ ☐ ☐
24. Respect des distances minimales concernant le débouché de l'évacuation des fumées ? **RGE** ☐ ☐ ☐
25. Conduit d'amenée d'air et grille non obstrués et non obturables ? ☐ ☐ ☐
26. Présence des organes nécessaires (compteur en fonctionnement, organe de coupure d'appareil et génér-
al adapté [OCA et OCG] accessible et manoeuvrable) ? **RGE** ☐ ☐ ☐
27. Présence d'un interrupteur différentiel en amont des circuits avec la section adaptée ? **RGE** ☐ ☐ ☐
28. Tension d'alimentation conforme aux plaques signalétiques des appareils ? ☐ ☐ ☐
29. Partie sous tension inaccessible et protection contre les contacts directs bien en place ? ☐ ☐ ☐
30. Présence d'une liaison équipotentielle ? **RGE** ☐ ☐ ☐
31. Présence d'un dispositif de protection contre les retours d'eau de type EA (clapet de non retour avec une
vanne en amont) au niveau de l'arrivée d'eau de ville ? ☐ ☐ ☐
32. Présence d'un filtre à eau sur l'arrivée d'eau froide ? ☐ ☐ ☐
33. Présence d'un groupe de sécurité à moins de 3 m de l'appareil (à l'exception des chauffe-eau à écoule-
ment libre) et aucun organe ou piquage entre le groupe de sécurité et l'appareil ? ☐ ☐ ☐
34. Raccordement de la vidange du groupe de sécurité au réseau d'évacuation d'eaux usées conforme ? ☐ ☐ ☐

... suite page suivante

35. Si canalisations métalliques : présence d'un raccord isolant diélectrique sur l'arrivée d'eau froide et la sortie eau chaude ☐ ☐ ☐

36. Lorsque les dispositifs de sécurité peuvent atteindre les 80°C et en présence de matériaux de synthèse : présence d'une canalisation cuivre d'une longueur minimale de 50 cm entre la sortie d'eau chaude et le matériau de synthèse ? ☐ ☐ ☐

37. Si chauffe-eau avec un dispositif de contrôle externe : présence et réglages de celui-ci en fonction des paramètres définis (programmation du nombre de douches,...) ? ☐ ☐ ☐

Mise en oeuvre de la fumisterie

38. Le système d'amenée d'air et d'évacuation des fumées (EVAPDC) est accessible et entretenable sans déplacer l'appareil ? **RGE** ☐ ☐ ☐

Mise en oeuvre des réseaux ECS et eau froide

39. Le dispositif de protection contre les retours d'eau de type EA est :

- installé dans un lieu aéré et non inondable ?
- accessible ?
- protégé contre le gel ?

☐ ☐ ☐

40. Si pression supérieure à 4 bar : présence d'un réducteur de pression à l'entrée du réseau d'eau froide ? ☐ ☐ ☐

41. Présence d'un dispositif de coupure (vanne d'arrêt) sur le réseau d'eau froide ? ☐ ☐ ☐

42. Présence d'un limiteur de température ou autre dispositif de limitation de température ? ☐ ☐ ☐

43. Dans les locaux non chauffés, le réseau d'ECS est calorifugé ? ☐ ☐ ☐

44. Présence de clapets de non retour antipollution non contrôlable (EB) au niveau des mitigeurs thermostatiques et limiteurs de température ? ☐ ☐ ☐

Mise en oeuvre de la partie gaz

45. Les techniques d'assemblage (soudage, brasage, sertissage,...) sont adaptées vis-à-vis des matériaux utilisés ? ☐ ☐ ☐

46. Si utilisation d'un robinet de commande en tant qu'organe de coupure d'un appareil [OCA] : celui-ci est alimenté par une tuyauterie fixe ? ☐ ☐ ☐

47. Conduite d'alimentation des appareils en :

- métal ?
- bon état ?
- non bridée ? **RGE**

☐ ☐ ☐

Mise en oeuvre de la partie électrique

48. Présence d'une alimentation dédiée, avec coupure d'alimentation de l'installation complète, matérialisée et identifiée ? ☐ ☐ ☐

49. Présence d'une protection contre les surintensités ? **RGE** ☐ ☐ ☐

50. Câble d'alimentation de puissance conforme à la NF C 15-100 (ou aux spécifications du fabricant si plus contraignantes) ? ☐ ☐ ☐

51. Le circuit électrique est identifié ? ☐ ☐ ☐

Mise en oeuvre d'un adoucisseur

52. Respect des règles de mise en oeuvre de l'adoucisseur ? ☐ ☐ ☐

... suite page suivante

N°	COMMENTAIRES (mentionner les points concernés)

ETAPE 4 MISE AU POINT / MISE EN SERVICE

✓ ✗ ○

Installation du chauffe-eau

- 53.** Mise en service de l'alimentation en gaz conforme ? **RGE** ☐ ☐ ☐
- 54.** Réalisation d'un test d'étanchéité du système d'évacuation des produits de combustion avant raccordement d'un nouveau système de combustion (sauf dans le cas des conduits concentriques individuels) ? ☐ ☐ ☐
- 55.** Mise en eau de l'installation (rinçage, remplissage du circuit, ...) sans fuite caractérisée (goutte, flaque, ...) ? **RGE** ☐ ☐ ☐
- 56.** Mise en route conforme du chauffe-eau gaz ? **RGE** ☐ ☐ ☐
- 57.** Mesure du tirage et des caractéristiques des fumées du chauffe-eau (température, ...) ? **RGE** ☐ ☐ ☐
- 58.** Réglage de la consigne entre 55 et 60°C ? **RGE** ☐ ☐ ☐

Mise en oeuvre de la fumisterie

- 59.** Présence d'une plaque signalétique de l'EVAPDC avec désignations en adéquation avec l'appareil installé ? ☐ ☐ ☐

Mise en oeuvre des réseaux ECS et eau froide

- 60.** Essais d'étanchéité et de pression des réseaux hydrauliques réalisés ? ☐ ☐ ☐

Mise en oeuvre d'un adoucisseur

- 61.** Vérifications du bon fonctionnement de l'adoucisseur et de ses réglages ? ☐ ☐ ☐

... suite page suivante

N°	COMMENTAIRES (mentionner les points concernés)

ETAPE 5 RÉCEPTION

✓✗○

62. Remise des documents suivants (Passeport technique) :☐☐☐

- la notice de fonctionnement et d'entretien de l'appareil installé en langue française,
- un certificat de conformité de l'installation gaz visé par un organisme agréé (COPRAUDIT, DEKRA, QUALIGAZ),
- la facture de la chaudière installée,
- les caractéristiques du système d'évacuation des produits de combustion sont visibles (sur le conduit de fumée ou à proximité) ? **RGE**

63. Présence en amont des circuits d'un interrupteur différentiel 30mA pour protéger l'installation.☐☐☐**64.** Remise du rapport de mise en service ?☐☐☐**65.** Le client est informé des précautions d'utilisation du chauffe-eau (prise en main) ?☐☐☐**66.** Une explication du fonctionnement de l'installation est donnée au client ?☐☐☐**67.** Le client est informé des mesures prises concernant l'environnement de l'appareil ? (alimentation en air de combustion).☐☐☐**68.** Le client est informé de la nécessité de réaliser l'entretien de l'installation ?☐☐☐

N°	COMMENTAIRES (mentionner les points concernés)

Accéder gratuitement à l'ensemble des ressources et outils PROFEEL sur www.proreno.fr